



Digne-les-Bains, le 3 juin 2014,

**Signature d'une convention de partenariat
entre l'Etat et la société Orange
pour lutter contre les vols de câbles téléphoniques**

Patricia WILLAERT, préfet des Alpes-de-Haute-Provence, et Richard VALETTE, Délégué Régional d'Orange, ont signé ce mardi 3 juin 2014 une convention de partenariat afin de lutter contre les vols susceptibles d'être commis dans le département sur le réseau de télécommunications et plus particulièrement sur les lignes aériennes ou les câbles souterrains.

Cette convention a pour objectif de :

- Protéger les populations mises en danger par de tels méfaits qui les privent d'un accès immédiat aux divers services d'urgence,
- Protéger les activités économiques et la continuité des services publics,
- Participer à la lutte contre les vols de métaux en raison des préjudices financiers subis.

En cas d'acte de malveillance supposé, Orange alertera immédiatement les services de la gendarmerie ou de la police nationale. Cet appel sera complété par toute information susceptible de faciliter les investigations des forces de l'ordre, en particulier la localisation précise de la coupure. Des effectifs (gendarmes ou policiers) pourront ainsi rapidement se déplacer pour tenter d'interpeller les voleurs de câbles. Le dépôt de plainte par les salariés d'Orange sera facilité.

Afin d'assurer la meilleure efficacité possible des opérations de police technique et scientifique, les forces de l'ordre sensibiliseront les techniciens d'Orange à la conduite à tenir pour faciliter la recherche des traces et indices par les enquêteurs.

Ces actes sont souvent commis en zone rurale, près des routes peu fréquentées : l'essentiel des vols de câbles téléphoniques est opéré sur des câbles souterrains, installés le long des routes de campagne peu fréquentées. Le phénomène des vols de métaux touche plus particulièrement le réseau cuivre. 118 vols de câbles ont été commis depuis 2011 sur le secteur Rhône Durance (qui couvre les Alpes-de-Haute-Provence, les Hautes-Alpes, l'Ardèche, la Drôme et le Vaucluse), déjà plus de 20 depuis début 2014. Cela représente environ 70 kilomètres de câbles volés.

Le partenariat entre les services de l'Etat et Orange, chacun apportant ses compétences propres, vise à dissuader les malfaiteurs en augmentant notamment les chances de leur interpellation en « flagrant délit ».

